



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ÉLEVEURS DE GALLINACÉS ET DE PALMIPÈDES  
**« FFV – FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOLAILLES »**

Fédération associative type « loi 1901 » reconnue en préfecture de police de Paris.  
Membre de la SCAF

## **Communiqué d'activités avicoles – avril 2023**

*A destination de tous les éleveurs de volailles de France*

*Le 27 avril 2023*

Document comportant 11 pages

### **Éleveurs sélectionneurs de petits cheptels et Influenza Aviaire (IA)**

#### **Situation en date du 5 avril 2023**

C'est dans un contexte sanitaire des plus compliqués, qui n'est autre que celui que nous pouvons constater et subir depuis de trop nombreuses années maintenant, et suite à un véritable travail de fond en termes de sollicitations de la part de la Société Centrale d'Aviculture de France (SCAF), qu'une entrevue ministérielle fût organisée le 5 avril 2023.

En effet la SCAF a participé, ce mercredi 5 avril 2023 à une réunion avec la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) du ministère de l'agriculture à propos des évolutions réglementaires et sanitaires en préparation pour lutter contre la propagation de l'Influenza Aviaire.

Étaient présents pour la DGAI, une délégation du plus haut niveau comprenant :

- **Mme Maud FAIPOUX**, Directrice générale de l'alimentation ;
- **Mme Karen BUCHER**, Sous-directrice adjointe de la santé et du bien-être animal, chargée du plan d'action pour une stratégie vaccinale des volailles.

Étaient présents pour la SCAF :

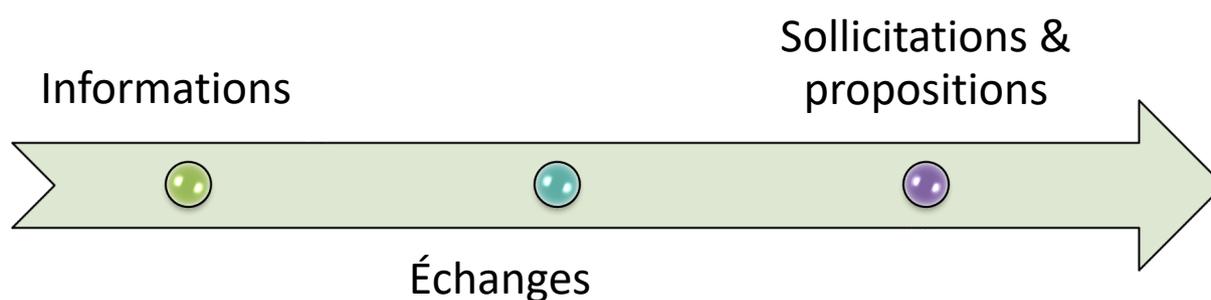
- **Anthime LEROY**, Président de la Société Centrale d'Aviculture de France et de la Société Nationale de Colombiculture (SNC) ;
- **Dr Samuel BOUCHER**, Vice-Président de la SCAF en charge des questions sanitaires et Président de la Fédération française des Associations d'Éleveurs de Cobayes et rongeurs de race (FAEC) ;
- **Thomas FRUGOLINO**, Vice-Président de la SCAF et Président de la Fédération Française de Volailles (FFV) ;
- **Philippe HUDRY**, Trésorier de la SCAF et Vice-Président de la SNC en charge des expositions du concours national ;



- **Laurent GRIFFON**, Directeur de Races de France était présent pour nous apporter son appui.

Afin de bien débiter cette réunion, Mme FAIPOUX prit la parole pour souhaiter la bienvenue à chacun ; elle nous présenta son équipe et donna la main aux représentants présents en lançant un tour de table de présentation.

L'objectif de cette réunion était clair. Il concernait la gestion de la crise épidémique d'Influenza Aviaire. Celui-ci peut se décomposer en plusieurs points que nous approfondirons dans ce compte-rendu.



En introduction, Anthime LEROY a fait part de la vive inquiétude des éleveurs amateurs sur le devenir de nos activités d'éleveurs de volailles et pigeons de races et de la nécessité de trouver des solutions pour maintenir les expositions d'aviculture, qui sont le cœur de notre travail et notre raison d'être. C'est la condition pour sauvegarder un immense patrimoine de centaines de races formant cette biodiversité domestique unique qui est la nôtre.

La directrice ainsi que la sous-directrice adjointe ont ensuite pris la parole afin de nous faire part de la situation.

### **1) Une mise en place vaccinale complexe :**

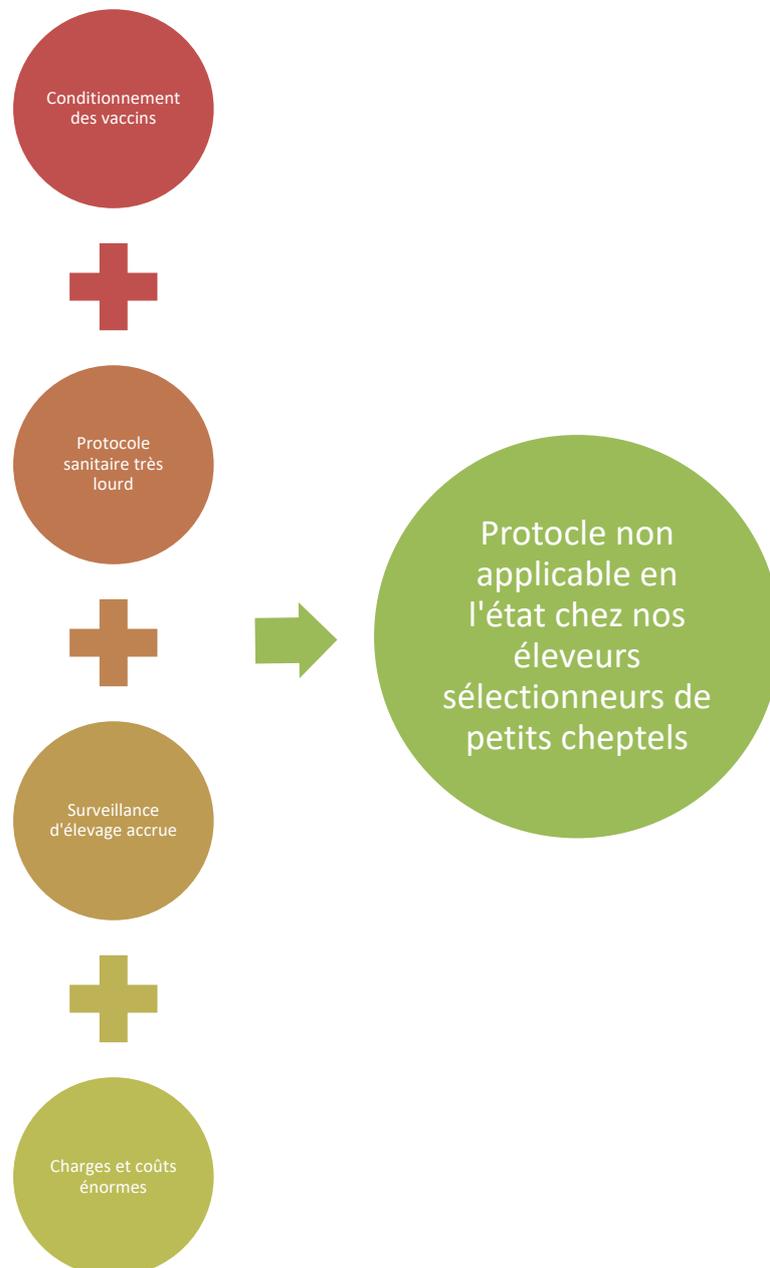
Mesdames FAIPOUX et BUCHER nous ont dans un premier temps informés et expliqués la situation sanitaire et le choix de la stratégie qui sera mise en place prochainement sur notre territoire afin de lutter contre l'Influenza Aviaire.

Il faut retenir que la première phase du projet concernant la vaccination sera à destination des élevages professionnels.

A ce jour, la stratégie est encore en cours de finalisation. Madame la directrice nous explique qu'il fallut faire des choix sur une période courte et que le raisonnement s'est porté sur la filière d'élevage professionnel.

Néanmoins, des réflexions dans un second temps seront menées pour nous inclure dans le projet de lutte, ce qui, compte tenu de la situation actuelle était difficilement réalisable. Cela s'explique aussi par un manque de temps imposé par le règlement européen.

De plus, le dispositif visant à enrayer l'épisode Influenza Aviaire n'a pas du tout été dans un premier temps pensé pour nos élevages de sélection de races à petits effectifs et serait, en tous les cas, impossible à mettre en œuvre en l'état. Cela s'explique par un certain nombre de points que nous pouvons illustrer de la manière suivante :



Aujourd'hui, un seul vaccin a été autorisé par la commission européenne.

Il sera disponible en conditionnement de trop grosse quantité par rapport aux besoins réels de nos élevages et la question du coût sera rédhibitoire.

Un protocole sanitaire très lourd sera mis en place, impossible à appliquer à notre niveau.

Une très forte surveillance après vaccination est également prévue. Cela s'explique par le fait que les autorités compétentes n'ont pas énormément de recul sur le sujet.

Toutes ces contraintes pré et post vaccinales engendrent évidemment des coûts bien trop importants pour nos éleveurs. Nos conditions d'élevage et notre manière de fonctionner ne nous permettent pas, de toute évidence, ne serait-ce que d'initier la mise en place même du protocole.

En résumé, à très court terme, nous n'entrons pas dans un plan vaccinal qui serait en tant que tel inapplicable pour nous. Il faudra attendre un certain nombre de mesures concernant le règlement mis en place que nous pourrions appliquer à notre échelle. C'est en cours de travail et réflexion.

## **2) Une volonté d'échanger :**

Le ministère tient néanmoins à se montrer rassurant ou du moins, comprend la nécessité de préserver notre biodiversité unique garante d'un patrimoine exceptionnel qui est le nôtre.

En ce sens, une session d'échanges entre les représentants de la DGAI et de la SCAF a pu se tenir.

La SCAF remercie la DGAI pour les explications fournies et le point sur la situation précédemment exposés. Notre confédération a compris la complexité du dossier et du plan de vaccination contre l'Influenza Aviaire qui ne serait pas applicable pour nos éleveurs. Nous regrettons de n'avoir pu être pris en considération de manière plus rapide et insistons sur le fait que la situation est vraiment catastrophique. Il en va de la survie de notre milieu que de trouver rapidement des solutions pérennes.

Néanmoins, l'objet de ce rendez-vous n'était pas forcément de revendiquer à tout prix une vaccination immédiate comme l'a souligné le Dr. Samuel BOUCHER, Vice-président de la SCAF, conscient des difficultés de procédures et en charge du dossier sanitaire. Nous avons besoin d'une solution à très court terme, indispensable et nécessaire pour préserver notre patrimoine. Sentiment bien évidemment partagé à l'unanimité.

Bien consciente de cette nécessité, la DGAI est en approbation avec ce besoin et insiste sur la volonté de trouver une solution à la fois à très court, moyen et long terme de manière collégiale afin de répondre aux SOS de l'élevage de sélection d'animaux de races avec statut non professionnel.

Les représentants de la SCAF, notamment Philippe HUDRY, trésorier et organisateur d'expositions, soulignent le fait que les expositions-concours font parties des fondations de notre milieu. Elles sont un véritable élément moteur de tout notre système. Elles permettent de faire le lien entre les différents acteurs de l'élevage de sélection, d'échanger, de communiquer, d'avancer, ...

Trois points sont mis en avant :

- L'incohérence des décisions prises par les autorités sanitaires qui diffèrent d'un département à l'autre, alors qu'un arrêté ministériel existe. Cet arrêté ministériel permet l'accord de dérogation mais les volailles n'en bénéficient quasiment jamais.

- L'absence de cas d'Influenza aviaire lors de nos rassemblements sur le territoire français.
- Le respect des protocoles de précaution par nos éleveurs qui accusent le coup mais font preuve de très bonne volonté.

La DGAL a bien pris ces points en considération et veut bénéficier de la campagne de lutte contre l'Influenza Aviaire pour réviser les arrêtés ministériels.

Les différences d'appréciation et de décision d'une préfecture à l'autre sont reconnues mais sont malheureusement liées à un certain principe de précaution, une pression collective, un épisode très complexe, où chacun essaye de sécuriser ses responsabilités vis-à-vis d'un déclenchement de foyer d'Influenza Aviaire. D'autre part, un certain manque de précision des arrêtés ministériels peut induire des différences d'appréciation, comme l'a reconnu la directrice générale de l'alimentation.

Madame BUCHER, en charge du projet Influenza Aviaire rappelle qu'en Allemagne la situation a été très compliquée avec des foyers d'Influenza Aviaire chez les éleveurs sélectionneurs amateurs. La pression vient aussi bien évidemment des instances européennes qui appellent à la plus grande vigilance.

### **3) La SCAF reconnue comme force de proposition :**

Concernant le plan vaccinal, des études se poursuivent au niveau européen pour définir une ligne de conduite pour l'avenir. La Société Centrale d'Aviculture de France en sera tenue informée. En outre la DGAL invite la SCAF à lui faire part des actions de biosécurité mises en place par les éleveurs sélectionneurs de volailles de races pour lutter contre l'Influenza Aviaire. Un "guide des bonnes pratiques" succinct pourrait être rédigé et transmis aux autorités.

L'accent est mis sur cette volonté de la part du ministère de travailler conjointement avec notre entité qui est reconnue d'utilité publique et légitime sur ce dossier.

Bien consciente du nombre excessif, de la complexité et parfois du peu de clarté des différents arrêtés ministériels actuellement en vigueur concernant les rassemblements en période d'épizootie d'Influenza Aviaire, la DGAL engage un travail de réécriture et de simplification. Elle demande à la SCAF de l'aider et de lui faire des propositions tenant compte de notre expérience et des difficultés éprouvées sur le terrain.

La SCAF va entreprendre ce travail et faire des propositions dans un délai d'un mois pour mise en application prévue à l'automne prochain.

Pour un gage d'efficacité complémentaire, Madame la sous-directrice propose une stratégie à deux niveaux :

Arrêté ministériel + Protocoles particuliers/spécifiques

- ➔ L'objectif étant de nous faciliter la vie, de faire preuve de bon sens tout en conservant une légitimité et efficacité sanitaire pour pallier aux risques Influenza Aviaire.

Notre patrimoine génétique est en danger et il est d'une nécessité capitale de le préserver et d'entreprendre le plus rapidement possible des solutions pérennes pour l'avenir a rappelé Laurent GRIFFON, directeur de Races de France, qui tenait à être présent à nos côtés pour la défense de nos intérêts communs. Ce dernier rappelle qu'il n'y a qu'une part infime de nos races en Cryo banque et que si demain nous venions à disparaître, nous ne pourrions évidemment pas régénérer une quelconque population de races anciennes. (Annexe1)

La situation au 5 avril 2023 concernant l'Influenza Aviaire est encore loin d'être solutionnée. Néanmoins, nous avançons dans la défense des intérêts de nos éleveurs sélectionneurs de races et la préservation de notre vivier génétique unique conjointement avec nos différents partenaires ainsi que le ministère. Tous les acteurs sont convaincus de l'intérêt de travailler ensemble et partage le même objectif.

Bien que le plan de lutte contre l'Influenza Aviaire ne nous offre pas la possibilité de mettre en place une vaccination à très court terme, nous sommes intégrés dans la boucle pour la prochaine vague et pourrons l'entrevoir probablement à moyen terme.

Dans l'immédiat, la révision des arrêtés ministériels sera notamment notre solution afin de faire perdurer nos expositions, rendez-vous indispensables de notre monde avicole de sélection.

A l'issue de cet entretien, nous avons au moins le mérite de pouvoir entrevoir la lumière au bout du tunnel et d'avoir des cartes en mains. Être/rester plus que jamais unis et travailler main dans la main sera gage de la réussite de nos objectifs.

La route est encore longue et non de tout repos, mais sachez que nous ne lâcherons rien et ferons honneur à cet engagement très prenant au service de l'intérêt collectif.



**Thomas FRUGOLINO**  
*Vice-Président de la SCAF*  
*Président de la FFV*

*Annexe 1 :*

En ce sens, notons que le travail mené conjointement entre la FFV, la SCAF et le SYSAAF a été approuvé par le ministère et reconnu par la DGPE. Vous trouverez le *Rapport méthodologique et liste des races menacées d'abandon pour l'agriculture* paru en janvier 2023 via le lien suivant : <https://agriculture.gouv.fr/races-menacees-dabandon-pour-lagriculture>

L'élevage de sélection et conservation au cœur des préoccupations  
Fédération Française des Volailles - Pronatura - Ministère  
Réunion du 19 avril 2023

Le 19 avril dernier s'est tenu, sous l'initiative des équipes Pronatura (PNA), une réunion avec le ministère afin d'y défendre nos besoins et les intérêts qui sont les nôtres en tant qu'éleveurs sélectionneurs de petits cheptels. L'occasion de souligner nos craintes ainsi que nos problématiques en ayant pour objectif de trouver des éléments de réponses et d'être source de propositions.

Était présent à cette réunion pour le ministère :

- **Hadrien JAQUET**, Conseiller filières animales, santé et bien-être animal

Était présent à cette réunion pour Pronatura France :

- **Sarah AUSSEIL**, Présidente de PNA
- **Jean-Emmanuel EGLIN**, Vice-Président de PNA
- **Danielle MARIEN**, Vice-Présidente et membre de la commission scientifique PNA
- **Jean-Jacques LORRIN**, Secrétaire de PNA
- **Alexis KIERS**, Administrateur et membre de la commission scientifique PNA
- **Thomas FRUGOLINO**, Président de la Fédération Française des Volailles (FFV)

M. JAQUET a débuté la séance en souhaitant la bienvenue aux différents protagonistes présents et a lancé un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Sarah AUSSEIL a ensuite pris la parole en présentant l'entité Pronatura France. Madame la présidente a ainsi pu mettre en avant les objectifs et le but de PNA à savoir notamment la protection et la défense des intérêts de l'élevage de conservation.

Alexis KIERS, vétérinaire spécialiste avicole et membre de la commission scientifique, pris ensuite la parole pour relater la situation actuelle qui est la nôtre, étayer nos besoins et être source de propositions pour la pérennité du milieu de l'élevage de sélection à titre amateur.

Alexis a mis le doigt sur deux problématiques afin de plaider notre cause vis-à-vis du ministère :

**Problématique races anciennes :**

1. La préservation des ressources zoo-génétiques se base sur deux types de conservation : in-situ et ex-situ.
  - In-Situ : éleveurs très souvent amateurs qui préservent les races anciennes de poules, canards, oies...

Zoos = quelques poignées  
VS  
Éleveurs amateurs = plusieurs milliers

- Pour l'état et la biodiversité française, cette préservation est réalisée « gratuitement » par ces éleveurs amateurs.
  - Cette conservation in-situ de ces races menacées est importante et dernièrement, un groupe de travail (groupe Etienne Verrier) a travaillé sur les critères pour définir les races menacées.
  - Ajout d'un nouveau critère qui est le risque sanitaire : si une race est concentrée en 1 lieu, elle est plus fragile vis-à-vis des pandémies. Donc pour nos races menacées de poules, canards et oies, il faut non seulement prendre en compte les effectifs mais également la concentration. Si une race a un effectif faible et elle est très localisée, elle est très vulnérable à l'Influenza Aviaire.
2. Races de volailles et d'oiseaux de volières : Parfois très peu d'éleveur (moins de 5) conserve une race de poules -> GRAND DANGER D'EXTINCTIONS si problèmes sanitaires.

### **Problématique Grippe Aviaire :**

1. Grippe aviaire : endémique dans le réservoir d'oiseaux sauvages, donc probablement amenée à rester sur le territoire français et européen.
2. Vaccin grippe aviaire :
  - Autorisé seulement pour les zoos, sans abattage ;
  - Automne, autorisation pour les élevages de canards professionnels (poule, poulets, dindes)
  - Abattage des animaux vaccinés, lors de détection de virus IAHP
  - Suivi sanitaire des animaux vaccinés très contraignant et couteux
  - Vaccins > 500 doses, non adaptés aux petits effectifs.
3. Abattage d'animaux à faibles effectifs « RARES et donc PRECIEUX génétiquement » (ex : faisans du Vietnam, Parc du Marais), sans symptômes ni mortalité (même si positif par PCR, i.e. canards) simplement parce qu'ils sont dans la zone des 3 KMS : exemple du Nord (59)
4. Interdiction d'exposition : les expositions (donc déplacements) sont essentielles pour la conservation des races par les échanges de sang + construction d'un tissu territorial + retombées économiques locales.

### **Des propositions ont été faites :**

1. Élevage de conservation :  
Notre rôle dans la conservation des espèces doit être reconnu.

## Création d'un statut d'élevage de conservation pour les élevages amateurs

### 2. Expositions / Harmoniser les décisions des DDTSP

Améliorer l'arrêté du 16 mars 2016 :

- Évoquer le droit dérogatoires des préfets
- Autorisation des oiseaux élevés sous volières sans conditions (risques élevé, modéré, faible)

### 3. Surveillance sanitaires des élevages de conservations

Tous **affiliés à des clubs locaux, régionaux et assemblés en fédération** : FFV par exemple

- Traçabilité (bagues)
- Biosécurité (peu de mouvements d'animaux hors expositions, quarantaines, systématiques, volières, filets, vaccination contre la Newcastle)
- Surveillance : possibilité de surveiller la circulation de virus IA, sans abattage

### 4. Vaccination grippe aviaire

Petits élevages : être inclus dans le programme de vaccination qui se décide actuellement.

Vaccin disponible en petits conditionnement : 10/50 doses

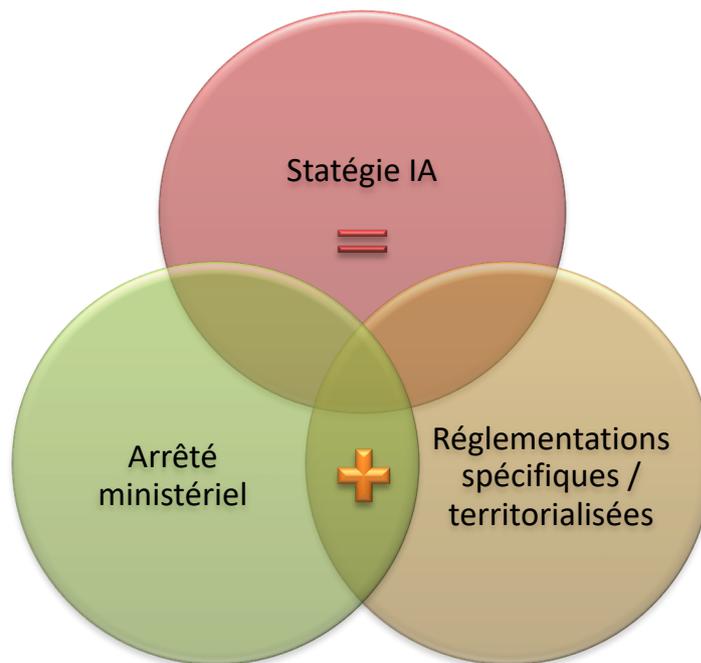
Suite à cette intervention fort appréciée, M. JAQUET pris la parole.

Il clarifie que le risque d'extinction potentiel et la nécessité de préserver la biodiversité unique qui est la nôtre est compris par le ministère et ses différents services. Tout le monde en a effectivement conscience et c'est pour cela que la volonté de trouver des solutions est prioritaire.

La perte de 50% de nos éleveurs sélectionneurs à titre amateur est tristement constatée, tout comme 20% des élevages professionnels. Ces épisodes d'Influenza Aviaire, juxtaposés à un nombre importants d'autres contraintes, mettent à mal la filière avicole dans son ensemble.

Concernant la situation 2023, 317 foyers ont été relevés sur l'ensemble de notre territoire, 90 en « Basse-cour » au sens très large du terme. La nécessité est donc d'appliquer des mesures fortes et d'éviter les abattages préventifs.

Pour Hadrien Jaquet, il est important de prendre en compte les spécificités locales pour la gestion des rassemblements d'animaux lors d'épisodes IA. Autrement dit, nous revenons sur cette notion abordée lors du rendez-vous SCAF-DGAI du 5 avril dernier : une stratégie à deux niveaux. (Cf : Schéma)



Les critères de passage de risques vont être également revus. En effet ceux-ci sont pour l'instant basés sur la pression virale dans la faune sauvage. L'idée est de prendre en compte la notion vaccinale qui va être lancée, dans un premier temps, chez une partie des élevages professionnels et qui engendrera une baisse de la pression sanitaire IA.

M. JAQUET nous notifie qu'une enveloppe de 700k€ va être mise sur la table afin de financer une expérimentation visant à évaluer les risques liés à la mise en pratique des mesures de biosécurité.

La modification de l'arrêté du 16 mars 2026 est une priorité pour tous les acteurs présents.

Concernant la vaccination, 40 millions de doses ont été commandées dans le but d'enrailler l'épidémie chez les professionnels. La possibilité de voir la pression IA fortement diminuer et de ce fait qu'il n'y ait plus de nécessité de vacciner les éleveurs sélectionneurs de petits cheptels est évoquée.

Les process de surveillance chez les pro. Sont inapplicables pour nos éleveurs, ce qui nous avait déjà été confirmé le 5 avril. De plus, le fait de vacciner enraille le phénomène mais n'empêche à l'heure actuelle aucunement de préserver contre les abattages. Ce qui aurait des conséquences dramatiques pour notre univers.

H.J. évoque la nécessité d'apporter des certitudes quant aux conditions d'élevages de nos animaux, au process de biosécurité mis en place, aux mesures de prévention afin de pouvoir mettre en place des dérogations pour nos rassemblements. Un système basé sur du déclaratif comme nous le faisons actuellement a également été mis sur la table.

En définitif, cet entretien qui a duré une petite heure a été constructif pour l'ensemble des participants. Chacun a pu s'exprimer et les échanges, fortement appréciés par M.JAQUET, ont été des plus pertinents. Venant en appui par rapport au rendez-vous entre la SCAF et la DGAI

du 5 avril, des points stratégiques ont pu être confortés comme la considération du ministère à l'égard des éleveurs sélectionneurs de petits cheptels et la nécessité de préserver toute cette biodiversité qui est la nôtre. Bien qu'une incompatibilité à très court terme vis-à-vis de la vaccination IA est avérée, la volonté de trouver des solutions efficaces dans l'immédiat est une priorité pour lesquelles nous allons être source de propositions.

Nous avons pu confirmer le fait que des cartes sont en notre possession, à nous, toutes entités confondues, d'unir nos forces et de converger vers la réussite de notre objectif commun : la pérennité de l'aviculture de sélection, notre passion !



**Thomas FRUGOLINO**  
*Vice-Président de la SCAF*  
*Président de la FFV*

### Note importante :

La Fédération Française des Volailles (FFV) vous tiendra informée de l'avancée des différents travaux en cours par le biais de communiqués.

N'hésitez pas à partager ce document afin que chacun prenne connaissance de la situation dans laquelle nous sommes, les enjeux qui sont les nôtres et le travail des institutions pour la défense de nos intérêts communs.

Cela permettra également de rétablir quelques vérités et de ne pas tomber dans le panneau de certains opportunistes pour lesquels la notion du populisme est devenue une passion, aucunement la solution.

Restons passionnés, restons forts, restons unis et avançons ensemble pour l'aviculture d'aujourd'hui et demain.

